

**ARRETE n° 2021-53  
RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

**ELECTIONS  
A distance par voie électronique  
Au Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture**

**Du mercredi 24 mars 2021 au jeudi 25 mars 2021**

**Collège des usagers**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture, tels que modifiés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2021-02 du 14 janvier 2021 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;

Vu l'arrête n° 2021-39 du 22 février 2021 relatif à l'organisation d'élections à distance par voie électronique pour le collège des usagers du Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE**

Le bureau de vote électronique pour les élections de représentants des usagers au Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture se compose comme suit :

- **Présidente** : Mme Laurence ESTEVE, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers

- **Secrétaire** : M. Olivier BONNEFOY, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers

- **Membre** : Mme Lucie LEMASLE, déléguée de liste.

Fait à Angers, en format électronique.  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO

***Signé et mis en ligne le 9 mars 2021***